

LEGGE, FRANCIS, officier et administrateur colonial, né vers 1719, décédé le 15 mai 1783 près de Pinner (aujourd'hui dans le grand Londres).

On a peu de renseignements précis sur les origines et la vie privée de Francis Legge, de même que sur sa carrière militaire et sur ses activités après son rappel de la Nouvelle-Écosse en 1776. Seul un parent éloigné qui pouvait faire des nominations à des postes coloniaux et qui – la chose a de quoi surprendre – le recommanda en 1773 pour occuper le poste de gouverneur de la Nouvelle-Écosse lui épargna de vivre et de mourir dans l'anonymat. Legge fut en vedette pendant quelques brèves et fiévreuses années. Il ne réussit pas dans son rôle de gouverneur parce qu'il était, pour une bonne part, une émanation du népotisme et du favoritisme de la classe dirigeante britannique du xviii^e siècle et, de ce fait, incapable de saisir les règles d'une société au sein de laquelle les hommes, pour assurer leur carrière, se voyaient forcés de faire flèche de tout bois. Le véritable conflit qui se développa entre Legge et l'oligarchie de la Nouvelle-Écosse, de 1774 à 1776, ne portait pas sur une opposition entre la vertu et la corruption, mais sur deux conceptions incompatibles de la façon dont on devait se débrouiller pour survivre et prospérer.

Legge connut des débuts sans éclat dans la carrière des armes. Il devint enseigne dans le 35^e d'infanterie en mai 1741 et, le 16 février 1756, il obtint le grade de capitaine dans le 46^e d'infanterie ; puis il servit en Amérique, pendant les campagnes de la guerre de Sept Ans, sans obtenir ni distinctions ni promotions. Il atteignit son sommet – le commandement de cinq compagnies à Trois-Rivières – en juillet 1761, et songeait à la retraite en 1765 à cause des difficultés qu'il éprouvait à obtenir de l'avancement. Ses espérances d'une carrière plus brillante s'éveillèrent, cependant, quand son parent éloigné, le comte de Dartmouth (on ne connaît pas leur degré exact de parenté), devint président du Board of Trade, en juillet 1765. Vers 1766, Dartmouth reçut le précis des demandes, tel qu'il était requis de chacun de ceux qui sollicitaient des faveurs, — « De la part du capitaine Legge, proposant une compagnie de 100 bûcherons pour construire et entretenir les routes à l'intérieur de l'Amérique du Nord » — et, peu après, une lettre de Legge sollicitant de l'aide pour l'achat du grade de major dans le 28^e d'infanterie. Bien que Legge n'obtînt pas le poste désiré dans le 28^e, il fut mystérieusement promu, le 13 avril 1767, major de son propre régiment.

Nommé secrétaire d'Etat des Colonies américaines en 1772, Dartmouth se souvint, à l'instar de tous les ministres du xviii^e siècle, de ses clients, d'autant plus que la puissance des « grands hommes » se mesurait, selon eux, à leur habileté à s'attirer et à caser des partisans. Legge se vit offrir deux postes, non encore disponibles : celui de surintendant des Affaires des Indiens du Sud, quand surviendrait la mort, attendue alors, du titulaire John Stuart, et celui de gouverneur de Pittsylvania, un établissement projeté sur la rivière Ohio. Il reçut aussi de l'aide dans ses efforts pour obtenir le grade de lieutenant-colonel, qu'il put acheter dans le 55^e d'infanterie en 1773. Cette année-là, quand Dartmouth suggéra son nom comme successeur

de lord William CAMPBELL, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Legge sauta sur l'occasion. C'était la première offre concrète qu'on lui faisait, et le type de vagues sinécures avec lesquelles on avait jonglé montre bien que le comte n'avait pas de grands projets pour son parent, ni grande confiance en lui. En Nouvelle-Écosse un poste s'ouvrait, bien qu'il ne fût pas l'un des plus appréciés dans l'Empire, et Legge était un client. Le rapprochement que fit Dartmouth n'était pas entièrement déraisonnable : d'un côté, Legge, un soldat, de l'autre, la Nouvelle-Écosse, une colonie « frontière » importante du point de vue militaire. Ne jouissant d'aucune influence personnelle, Legge dépendrait entièrement de son supérieur et serait, par conséquent, loyal. Malheureusement, comme l'un de ses chroniqueurs les plus sympathiques, John Bartlet Brebner*, en fera plus tard la remarque, Legge était, fondamentalement, un sot. Il ne comprit absolument rien aux courants qui orientaient la politique en Nouvelle-Écosse, ni à ce qu'on pouvait espérer de lui en sa qualité de gouverneur.

Un groupe peu nombreux et mal organisé de commerçants faisant affaire à partir de Halifax exerçait le pouvoir en Nouvelle-Écosse sous la direction du lieutenant-gouverneur Michael FRANCKLIN et avec l'aide d'un représentant à Londres, Joshua MAUGER, l'un de ses anciens membres. Il se composait en majorité d'entrepreneurs, bretteurs au surplus, qui avaient, au départ, jeté leur dévolu sur la Nouvelle-Écosse en raison même de l'absence de règlements et de structures. Pas particulièrement policés ni distingués, ils devaient travailler dur pour atteindre à la réussite, compte tenu du peu de ressources publiques et privées de la province, pour lesquelles il y avait en conséquence une forte demande. Partout en bonne place dans les charges publiques (John BUTLER et Jonathan Binney* siégèrent au conseil ; John Newton et d'autres à la chambre d'Assemblée), les membres de cette clique s'accordaient mutuellement bon nombre des faveurs politiques. C'est le type même des personnages locaux qui dominèrent presque toutes les sociétés et les gouvernements de l'Amérique du Nord à l'époque coloniale. Les gouverneurs royaux, nommés de l'extérieur, avaient le choix ou de collaborer avec cette sorte d'oligarchie-ce que firent la plupart de ceux qui s'en tirèrent le mieux – ou de la combattre. Dans tout conflit, en tout temps, le gouverneur se trouvait véritablement dans une position désavantageuse ; cela fut particulièrement vrai au début des années 1770, quand plusieurs colonies américaines semblaient en train de basculer du côté de la rébellion, et encore plus en Nouvelle-Écosse où n'existait aucun autre groupe politique, tel un parti « country », qui eût défendu les intérêts de l'agriculture et avec lequel le gouverneur eût pu collaborer. Quoi que Dartmouth eût pu dire à Legge avant son départ pour l'Amérique sur la nécessité d'être indépendant et de ne pas céder aux sentiments, le gouvernement britannique désirait par-dessus tout la tranquillité politique, et cette exigence appelait une alliance entre le gouverneur et l'élite marchande locale dirigeant la province. Legge ne réalisa pas cette alliance, en partie parce qu'il s'estimait supérieur, socialement, à cette élite. En tant que soldat, il avait un emploi « honorable » pour un Anglais de la classe dirigeante ; en Grande-Bretagne, les liens de parenté et les relations étaient de beaucoup plus importants que

la capacité ou l'énergie, et les gens adonnés au « négoce » arrivaient rarement à détenir le pouvoir politique. De surcroît, dans son opposition grandissante à l'oligarchie, il y avait plus qu'un soupçon de contradiction et de tentative d'intimidation, dont ses adversaires tirèrent rapidement parti.

Legge arriva à Halifax le 6 octobre 1773, à bord du brigantin *Adamant*. Peu après, la chambre d'Assemblée vota sur une question qui allait devenir déterminante dans la chute de Legge ; elle déclarait, le 21 octobre, que « la rétribution annuelle de £75 versée à Jonathan Binney, écuyer, en qualité de premier magistrat de Canso était et avait été à plusieurs reprises refusée par l'Assemblée ». L'Assemblée faisait valoir que les crédits requis pour le paiement de Binney avaient été assignés en 1764, pour une seule année, et qu'il avait déduit illégalement son salaire du revenu qu'il recevait des douanes. Legge n'était pas en mesure de démêler la complexité de la querelle relative à Binney, laquelle n'était qu'un épisode d'une longue dispute entre l'Assemblée et le conseil au sujet de la gestion des fonds de la province ; c'est ainsi que, dans une lettre à Dartmouth, il se porta à la rescousse de Binney, magistrat « serviable et nécessaire » qui semblait accomplir sa tâche à Canso. Il se mit alors à travailler avec acharnement pour tout découvrir sur sa province et sur la façon dont elle était gouvernée. Malheureusement pour lui, non content d'identifier les détenteurs du pouvoir local de façon à faire la paix avec eux, il voulut encore savoir qui abusait de ce pouvoir.

La première année du gouvernement de Legge fut bien remplie. Il chercha un moyen de faire bénéficier la Nouvelle-Écosse du boycottage que les colonies du Sud avaient décrété sur les échanges avec la Grande-Bretagne, mais son espoir de voir la province remplacer la Nouvelle-Angleterre dans le commerce triangulaire avec les Antilles se révéla sans fondement. Bien plus, le gouvernement britannique refusa d'accéder à sa demande d'une subvention pour la construction de routes, projet qu'il désirait pousser en vue d'améliorer les communications et le commerce. Dans le domaine politique, Legge se chercha des amis dans le groupe des députés qui auraient pu former le parti *country*, des gens qui, à l'instar de Henry Denny DENSON et de Winckworth TONGE, représentaient des circonscriptions situées à l'extérieur de Halifax. Il sollicita aussi des avis juridiques de la métropole, de même qu'un conseiller juridique pour remplacer le procureur général William NESBITT, dont il soulignait l'incapacité et le relâchement quand il s'agissait de percevoir les sommes dues. Il prôna, en outre, des changements à des établissements provinciaux tels que le phare de l'île de Sambro et l'orphelinat de Halifax. Dans ce dernier cas, l'effort visant à s'assurer l'argent nécessaire à des réparations aboutit à un nouveau contrat réduisant les salaires des directeurs, Richard WENMAN et sa femme, et à l'élimination de, la rémunération du visiteur de l'institution, le révérend John BREYNTON. Des changements apportés à de telles institutions étaient de nature à inquiéter à la longue l'oligarchie de Halifax, dont les membres insistèrent de plus en plus sur la menace que représentait le gouverneur pour leur système de favoritisme. Chaque démarche de Legge lui valait de nouveaux ennemis ; on pilla ses papiers dès le mois de mars 1774. Il

acheva de s'aliéner l'élite en acquiesçant à la décision du Conseil de la Nouvelle-Écosse, en novembre, de nommer un comité chargé de vérifier la comptabilité de la province et en tentant d'influer sur les résultats de cette enquête.

La Nouvelle-Écosse avait une grosse dette à supporter depuis des années, et c'était un problème constant pour chaque gouverneur. Il n'y a pas lieu de se surprendre que le comité, dont faisaient partie John DAY, Charles MORRIS et le nouveau solliciteur général, James Monk^{*}, n'ait trouvé que peu de documents restants ; il tenta de les reconstituer à partir d'autres sources gouvernementales, et cette façon de faire permit de constater des irrégularités et des trous sérieux dans les fonds publics [V. Benjamin GREEN]. Il y avait quelques explications légitimes à ces abus, et Legge aurait pu trouver là un appui considérable à la mise sur pied d'un meilleur système. pour l'avenir. Au lieu de cela, Monk, épaulé par Legge, ouvrit la chasse aux scélérats et tenta de recouvrer les sommes manquantes en poursuivant les responsables. Cela s'avérait une entreprise difficile en l'absence d'une cour d'équité qui pouvait siéger sans jury, car il était notoire que les jurys, dans les colonies d'Amérique du Nord, prenaient le parti des résidants contre le gouvernement quand ce dernier s'efforçait de leur faire rendre compte de leur conduite. Legge avait cru nécessaire de s'assurer la composition favorable du jury devant éventuellement juger Binney et Newton. À cause de l'influence exercée « sur les gens ordinaires » par les deux défendeurs, annonça-t-il à Dartmouth, un « jury spécial » avait été formé, composé des habitants les plus dignes de confiance. Legge crut également nécessaire de suivre ce procès de près, siégeant ostensiblement, pendant tout son déroulement, dans la galerie de la cour de justice. On obtint des jugements contre les deux accusés. Binney refusa de fournir une caution pour sa mise en liberté et resta en prison avec sa famille, martyr de la persécution. Legge, de plus, prêta flanc à des comparaisons évidentes avec le « despotisme des Stuarts » en créant de sa propre autorité une Cour de l'échiquier avec une juridiction en équité pour juger d'autres cas de défaut de paiement.

Au printemps de 1775, au moment où un vent de rébellion soulevait les Américains, Legge s'était aliéné l'élite de Halifax au point qu'il avait virtuellement perdu la maîtrise du gouvernement, comme le démontrent les problèmes qu'il eut avec la législature de 1775 ; on interpréta ses gestes les plus conciliants comme des signes de faiblesse. L'Assemblée, qui jusque-là avait assez bien collaboré avec le gouverneur, décida d'adresser une pétition au Conseil privé « au sujet des injustices qui affligeaient le peuple de la province ». L'on ne peut qu'émettre des hypothèses sur les raisons de ce changement d'attitude, mais la manière dont Legge avait organisé le procès de Binney comptait sans doute pour beaucoup dans ce revirement. Le conseil se tourna aussi contre lui. Même si la majorité de ses membres voulaient connaître l'état des finances de la province, ils n'avaient pas l'intention de percevoir les sommes dues ou de traîner les responsables devant la cour.

Au cours de la session d'été, l'Assemblée disculpa plusieurs des fonctionnaires pris en défaut et réduisit le montant des remboursements réclamés à certains autres ; le conseil et l'Assemblée adressèrent aussi une pétition au gouvernement britannique, demandant la révocation de Legge, à cause du danger d'une rébellion s'il était maintenu à son poste. Heureusement pour la Grande-Bretagne, ceux qui critiquaient Legge cherchèrent de l'aide du côté de Whitehall plutôt que de Philadelphie : des liens économiques étroits avec la Grande-Bretagne garantissaient la loyauté de la plupart des marchands de Halifax. Heureusement également, les Américains jugèrent que, faute d'une force navale suffisante, il leur était impossible de seconder le groupe dirigé par Jonathan Eddy* dans le comté de Cumberland ou celui de Maugerville (Nouveau-Brunswick), qui, tous deux, demandaient une aide militaire pour rejeter le joug britannique. La décision des rebelles s'avéra particulièrement favorable, étant donné que le désir très répandu de rester neutre, à l'extérieur de Halifax, avait rendu difficile à Legge le recrutement des Loyal Nova Scotia Volunteers – un régiment provincial qu'on lui avait ordonné de mettre sur pied – ou le rassemblement de la milice provinciale. Aussi n'eut-il pas beaucoup à offrir, en hommes et en approvisionnements, au lieutenant général GAGE, à Boston.

Peu après la prorogation par Legge de la législature de 1775, les parties en conflit se tournèrent vers Whitehall pour y faire valoir leurs causes respectives. Malheureusement pour Legge, Mauger avait la confiance de l'un des sous-secrétaires permanents du Board of Trade, John Pownall, et Dartmouth avait été remplacé par lord George Germain, dont l'analyse de la situation – « la clameur universelle dénonce M. Legge, et [...] la province sera perdue, tout à fait perdue ; et, si je ne porte pas attention à ces questions, un contretemps devait-il survenir, encore que le gouverneur soit un si bon homme, [...] ils combattront délibérément ses mesures, dussé-je en répondre » – bien que gauchement exprimée n'en restait pas moins irréfutable à ce moment-là. Legge reçut en février 1776 l'ordre de rentrer dans la métropole pour répondre à des accusations, et il quitta la province en mai. Le Board of Trade, après l'avoir longuement entendu, décida de son sort en juillet. Il opina dans le même sens que lord Germain en refusant de sanctionner les accusations précises portées contre Legge mais en jugeant qu'il « manquait de ce comportement gracieux et conciliant que la délicatesse des temps et l'humeur des hommes sous le coup de l'agitation et de l'inquiétude exigeaient plus particulièrement ». Le Board of Trade ajouta qu'il n'y avait aucune preuve d'une « mauvaise conduite grave appuyée sur des faits sérieux » et qui pût lui faire perdre éventuellement la confiance du roi ; Legge, en effet, avait été chaleureusement accueilli par George III et par Germain le jour de son arrivée à Londres pour s'y défendre. Mais on ne lui permit pas de retourner en Nouvelle-Écosse, son rappel ayant donné si « grande satisfaction » à la province qu'on ne pouvait sûrement pas lui accorder l'autorisation d'y reprendre la barre. En récompense pour sa loyauté, l'élite de Halifax reçut la permission, sous une série de lieutenants-gouverneurs issus de la marine et peu intéressés aux questions locales, de

gouverner elle-même jusqu'à ce que fût réglée la crise que constituait la rébellion. Legge ne perdit son poste de gouverneur que le 29 juillet 1782, à la nomination de John PARR. Il mourut dix mois plus tard.

La carrière de Francis Legge en Nouvelle-Écosse illustre les difficultés que durent affronter le premier Empire britannique et les représentants de son autorité dans les colonies de l'Amérique du Nord. Les problèmes de Legge ne furent en rien uniques, et la rapidité de son inévitable chute (seul aspect inhabituel) est surtout attribuable à ses déficiences personnelles.

J. M. BUMSTED

APC, MG 11, [CO 217] Nova Scotia A, 95, p.151 ; 96, pp.113, 153 ; [CO 220] Nova Scotia B, 15, pp.185, 190s ; MG 23, A1.— PANS, RG 1, 44, docs.1, 6, 33, 38.— *Gentleman's Magazine*, 1783, 453.— *Nova-Scotia Gazette and the Weekly Chronicle*, 12 oct. 1773, 29 mars 1774.— F.-J. Audet, *Governors, lieutenant-governors, and administrators of Nova Scotia, 1604–1932* (copie dactylographiée, s.d. ; copie aux PANS).— B. D. Bargar, *Lord Dartmouth and the American revolution* (Columbia, S.C., 1965).— Brebner, *Neutral Yankees* (1969), 180–212, 215s., 222ss, 229–246, 270ss.— W. B. Kerr, *The maritime provinces of British North America and the American revolution* (Sackville, N.-B., [1941] ; réimpr., New York, [1970]), 62ss.— L. W. Labaree, *Royal government in America : a study of the British colonial system before 1783* (New Haven, Conn., 1930).— J. K. Martin, *Men in rebellion : higher governmental leaders and the coming of the American revolution* (New Brunswick, N.J., 1973).— V. F. Barnes, Francis Legge, governor of loyalist Nova Scotia, 1773–1776, *New England Quarterly* (Brunswick, Maine), IV (1931) :420–427.

Bibliographie générale

© 1980–2025 Université Laval/University of Toronto